

**AUTORISATION D'ACCES AUX DONNEES CAFPRO
APPLICABLES AU 01/09/2015**

Madame, Monsieur,

Afin de faciliter le calcul du quotient familial permettant d'établir la facturation aux familles utilisant le service périscolaire, la commune de Morvillars utilisera le service **CAFPRO** de la C.A.F à compter de la rentrée 2015.

Ce service professionnel réservé à des personnes habilitées permettra d'accéder uniquement au quotient familial des familles, par le biais d'une convention signée entre la C.A.F et les personnes agréées au sein de la commune : Mme la secrétaire générale de Mairie et Mme la directrice de l'accueil périscolaire.

Seules les familles fournissant leur numéro d'allocataire ainsi que l'autorisation ci-dessous bénéficieront d'une facturation en fonction de leur quotient familial. Les avis d'imposition ne seront plus acceptés. A défaut , il sera appliqué le plein tarif

Madame le Maire,

Françoise Ravey

Autorisation d'utilisation du service CAFPRO

Je soussignée Madame.....

Résidant :.....

Et/ OU (Barrez la mention inutile)

Je soussigné
Monsieur.....

Résidant :.....

Représentant l'autorité légale de l'enfant :

Dont le numéro d'allocataire auprès de la Caisse familiale de.....
est le suivant.....

Autorisons les personnes nommées par la Mairie de Morvillars à utiliser le service CAFPRO afin de calculer notre participation financière dans le cadre des services périscolaires selon la grille tarifaire acceptée par nos soins.

Je pourrais en faire suspendre la communication par simple demande auprès de la dite municipalité.

Morvillars, le

Signature :